

Oui au lieu de si : les usages exceptionnels de *oui/si/non* dans les textes écrits

Takagaki Yumi

Université préfectorale d'Osaka
takagaki@lc.osakafu-u.ac.jp

1 Introduction

Le présent article a pour but d'étudier les emplois non canoniques des énoncés monorèmes *oui/si/non*. Au moyen de ces mots à valeur prédicative, on exprime une opinion et formule un jugement sur le contenu d'une proposition-énoncé. Seuls, ils peuvent être l'équivalent d'une proposition qui répond à une question, sans reprendre nécessairement les termes dans lesquels celle-ci a été posée. Ces mots, que nous appelons désormais *réponses minimales*, concernent la manière d'enchaîner des phrases.

Bien qu'ils puissent être des réactions à une constatation, ils sont le plus souvent adaptés à l'interrogation totale directe. Lorsque la question est affirmative, la réponse est en *oui* ou en *non*. Lorsque la question est négative, la réponse est en *si* ou en *non*, comme l'illustrent les exemples ci-dessous.

- (1) A. – Néron est-il humain ?
B. a. – Oui, il est humain.
b. *– Si, il est humain.
c. – Non, il n'est pas humain.
- (2) A. – Néron n'est-il pas humain ?
B. a. *– Oui, il est humain.
b. – Si, il est humain.
c. – Non, il n'est pas humain.

Le principe de l'emploi de *oui/si/non* est avant tout syntaxique. C'est la forme syntaxique de la proposition qui détermine le choix entre ces trois réponses. Si la reprise de la phrase est de forme négative (en (1) et (2), « il n'est pas humain »), on emploie *non* (cf. (1Bc) et (2Bc)). Lorsqu'elle est de forme affirmative (en (1) et (2), « il est humain »), la réponse dépend de la polarité de la question. Si la question est de forme affirmative, on emploie *oui* (cf. (1Ba)). Si elle est de forme négative, on emploie *si* (cf. (2Bb)).

Or, ce principe n'explique pas les occurrences de *oui* dans les exemples (3)-(6). À une interrogation négative, on répond *oui*, au lieu de *si*. (Dans tous les exemples de cet article, c'est nous qui mettons en gras.)

- (3) Le Baron : Ah ! monsieur, je vous cherche. Eh ! permettez dé grâce
Que, sans plus différer, ici je vous embrasse.
Sotencour : Pour la première fois, l'accueil est fraternel.
Le Baron : N'est-ce pas vous, monsieur, qui vous nommez un tel ?
Sotencour : **Oui**, je me nomme un tel ; mais j'ai, ne vous déplaie,
Encore un autre nom,

(Jean-François Regnard, *Le bal*, Scène XIII)

- (4) Question : Dans le couple franco-allemand, n'est-ce pas Angela Merkel qui porte la culotte ?
Oui, mais la question est inappropriée aujourd'hui.

(Le Monde.fr « Paris, Berlin : deux approches différentes pour sauver l'euro »¹)

- (5) [Extrait d'un dessin animé] (La scène se déroule dans un avion. Pendant le vol, un garçon et une fille, assis l'un à côté de l'autre, regardent un film sur l'écran.)
Fille : Il est super bon ce film-là, tu trouves pas ?
Garçon : **Oui**, puis j'me sens moins étouffé. C'est les turbulences maintenant qui m'énervent. Si seulement, ça pouvait se calmer...

(Pression dans l'avion avec Hélène et Matisse et les camarades de classe qui partent en voyage²)

(6) Shakil - 17/06/2013 10:40

Bonjour. Ne seriez-vous pas opticien. Si **oui**, je pourrais vous les acheter avec mon forfait optique.

(Videdressing, Commentaire³)

En (3), *oui* est en concurrence avec *si*. La réponse *si* est acceptable, mais on préfère souvent *oui*. En (4), (5) et (6), on ne peut pas remplacer *oui* par *si*. Nous essayerons d'expliquer ces emplois non standard de *oui* en recourant à des notions de linguistique textuelle afin de mettre en lumière la logique de la textualisation.

Dans ce qui suit, dans le chapitre 2, nous présenterons brièvement un panorama d'ensemble de l'état de la recherche sur les réponses minimales. Dans le chapitre 3, nous définirons quelques notions importantes pour expliquer les usages de *oui/si/non* et situer ces mots dans les systèmes généraux des réponses minimales du point de vue typologique. Nous découvrirons les contextes d'occurrences de « *oui* au lieu de *si* » dans le chapitre 4 et puis « *oui* au lieu de *non* » et « *non* au lieu de *si* » dans le chapitre 5.

2 L'état de la recherche

Divers livres de grammaire classique ont décrit les emplois marginaux de *oui/si/non*, dont notamment Damourette et Pichon (1911-1940), Brunot et Bruneau (1949), Wagner et Pinchon (1962), Wilmet (2003) et Grevisse (2011). Ces grammairiens traitent souvent ces différences d'emplois en termes de nuances stylistiques. Certains observent la relation entre ces emplois et une orientation positive ou négative contenue dans l'interrogation. Mais la notion d'orientation est souvent ambiguë pour fournir une explication précise à ces phénomènes.

Les études exclusivement consacrées à ces morphèmes sont peu nombreuses mais existent : Cohen (1952), Wilmet (1976), Plantin (1982), Diller (1984) et Kerbrat-Orecchioni (2001). Ces travaux présentent plusieurs exemples intéressants du point de vue descriptif. Mais le plus souvent, elles n'essaient pas d'explicitier sous quelles conditions les occurrences marginales sont possibles, ni d'expliquer la distribution. Parmi ces travaux pionniers, Kerbrat-Orecchioni (2001) propose l'étude la plus riche. Elle décrit des problématiques similaires aux nôtres, en s'appuyant sur son nouveau corpus oral authentique.

Par ailleurs, nos données sont exclusivement des écrits. Même s'il y a des dialogues dans nos exemples, ce sont des écrits oralisés. N'oublions pas que les réponses minimales sont apparues non seulement à l'oral, mais à l'écrit. En effet, nous en rencontrons de nombreuses attestations dans les textes écrits, dont, entre autres, des œuvres littéraires, des journaux et des blogs. Cette variété de genres textuels permettra d'éclaircir la pragmatique spécifique de l'écrit.

Le choix des données écrites donne à notre étude un aspect méconnu par Kerbrat-Orecchioni (2001). Certains éléments importants pour tester la distribution de *oui/si/non* sont réservés soit à l'oral, soit à l'écrit : alors que l'intonation est complètement absente de l'écrit, la structure interro-négative totale est quasiment inconnue de l'oral. Notre réflexion basée sur l'écrit permet donc de fournir une étude complémentaire à celle de Kerbrat-Orecchioni (2001), dont la préoccupation centrale est l'oral. Tout en nous appuyant sur des données originales, nous essayerons de proposer un principe gouvernant les usages périphériques de *oui/si/non* en employant quelques notions de linguistique textuelle d'Adam (2011) que nous verrons dans le prochain chapitre.

3 Les notions de base

Avant d'entrer dans la discussion, nous présenterons quelques notions employées dans nos explications.

3.1 Affirmatif/négatif vs. confirmatif/infirmatif

Les termes *affirmatif/négatif* sont des notions syntaxiques. Une *phrase affirmative* est une phrase dont la proposition principale est syntaxiquement affirmative : aucun élément de négation ne porte sur le prédicat de la proposition principale. Une *phrase négative* est une phrase dont la proposition principale est syntaxiquement de tournure négative ; il y a un/des élément(s) de négation portant sur le prédicat. De même, une *réaction affirmative/négative* est une réaction qui reprend une proposition syntaxiquement affirmative/négative.

Le principe qui régit les emplois des réponses minimales peut se résumer dans le tableau suivant.

Tableau 1

Distribution syntaxique de *oui/si/non*

	Réaction affirmative	Réaction négative
à une phrase (interro-) affirmative	<i>oui</i>	<i>non</i>
à une phrase (interro-) négative	<i>si</i>	

Le principe de l'emploi de *oui/si/non* en français est avant tout syntaxique. C'est la forme syntaxique de la proposition (affirmative ou négative) qui détermine le choix entre ces trois réponses. La nature syntaxique du choix de *oui/si/non* est confirmée en comparant les exemples (1) et (2) avec le suivant.

- (7) A. – Néron est-il inhumain ?
B. a. – Oui, il est inhumain.
b. *– Si, il est inhumain.
c. – Non, il n'est pas inhumain.

La question (7A) est sémantiquement négative à cause de l'adjectif *inhumain*, mais d'après notre définition, elle est syntaxiquement affirmative. Or, la répartition de *oui/si/non* est identique à celle de (1) qui a une interrogation affirmative, non pas à celle de (2) qui a une interrogation négative.

Le principe syntaxique décrit dans le tableau 1 est la base de notre étude. Il y a pourtant des cas qui n'y obéissent pas. Logiquement, il y a six possibilités :

1. *oui* au lieu de *si* ;
2. *oui* au lieu de *non* ;
3. *non* au lieu de *si* ;
4. *si* au lieu de *oui* ;
5. *si* au lieu de *non* ;
6. *non* au lieu de *oui*.

Ces possibilités ne se présentent pourtant pas avec la même fréquence. Même dans nos données limitées, nous constatons facilement une disparité importante : le premier cas est très abondant ; le deuxième est assez fréquent ; le troisième est rare ; les trois derniers sont pratiquement inexistant⁴. Cette inégalité dans la distribution suggère que derrière ce désordre de surface se cache un principe d'emploi différent de celui décrit dans le tableau 1. Nous examinerons dans cet article les trois premiers cas les plus fréquents.

À notre avis, l'explication de ces occurrences exceptionnelles nécessite des notions non syntaxiques. Les termes *confirmatif/infirmatif* sont des notions énonciatives. Une *réaction confirmative* est une réaction qui exprime l'accord avec l'attente (supposée) de l'interlocuteur, alors qu'une *réaction infirmative* est une réaction qui va à l'encontre de l'attente (supposée) de l'interlocuteur. Avec ces notions nous proposons un principe supplémentaire qui puisse expliquer les emplois exceptionnels de *oui/si/non*.

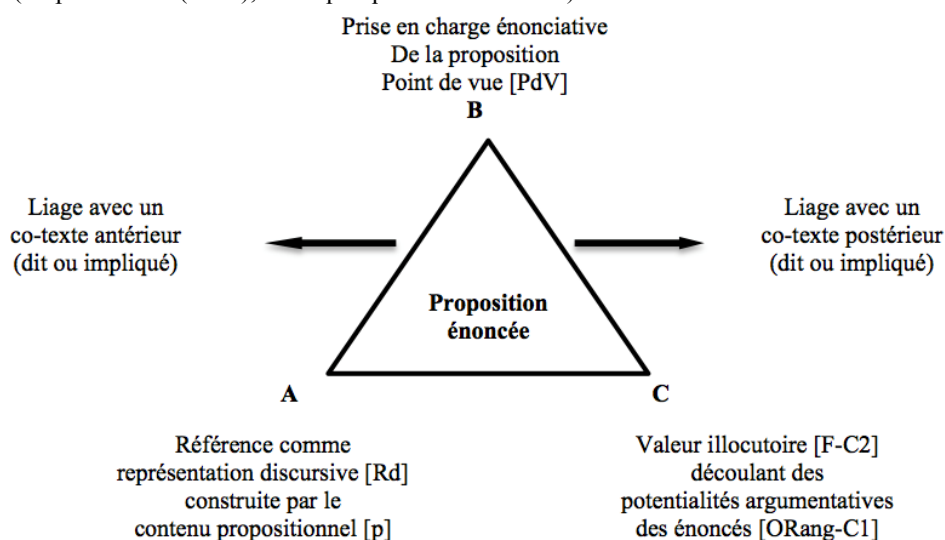
3.2 Les dimensions d'une proposition-énoncé

Adam (2011) considère comme unité textuelle élémentaire la proposition-énoncé. Celle-ci comporte les trois dimensions complémentaires suivantes :

- [A] Référence comme représentation discursive construite par le contenu propositionnel ;
- [B] Prise en charge énonciative de la proposition. Point de vue ;
- [C] Valeur illocutoire découlant des potentialités argumentatives des énoncés.

La dimension énonciative [B] « prend en charge la représentation construite verbalement d'un contenu référentiel [A] et lui donne une certaine potentialité argumentative [ORarg], qui lui confère une force ou valeur illocutoire [F] plus ou moins identifiable » (*Ibid.*). Les relations autour d'une proposition-énoncé sont représentées par un triangle dans le schéma 1.

Schéma 1 (d'après Adam (2011), avec quelques modifications)



Aux trois dimensions complémentaires ci-dessus s'ajoute le fait qu'il n'existe pas d'énoncé isolé. En effet, un texte n'est pas qu'une simple suite de phrases posées les unes à côté des autres. Notre étude sur les réponses minimales révélera cette relation textuelle entre les propositions-énoncés en recourant en même temps aux dimensions [A] et [B]. *Affirmatif/négatif* sont des notions de la dimension [A], et *confirmatif/infirmatif*, celles de la dimension [B].

3.3 Les différents systèmes des réponses minimales

Il existe des classifications typologiques qui regroupent les langues selon la manière de répondre. D'après Sadock & Zwicky (1985), il y a trois groupes.

- les systèmes *yes-no* comme l'anglais, qui a la particule *yes* pour une réponse positive et la particule *no* pour une réponse négative.
- les systèmes accord/désaccord comme le japonais : il y a une particule positive si la réponse est en accord avec la polarité de la question et une particule négative si la réponse est en désaccord avec la polarité de la question.
- les systèmes écho, où il n'y a pas de mots spécifiques pour répondre, mais à leur place des réponses minimales prototypiques qui sont la répétition du verbe de la question, éventuellement accompagné d'autres expressions telles que les adverbiales.

Le français adopte essentiellement les systèmes *yes-no* comme l'anglais. Ceci est bien décrit dans le tableau 1. Parmi les langues qui appartiennent à la deuxième catégorie, prenons comme exemple le japonais. Normalement, les réponses minimales japonaises *hai* et *ie* correspondent respectivement à *oui* et à *non* en français. *Hai* précède une réponse affirmative et *ie* une réponse négative. Or, lorsque la question est négative, cette correspondance ne tient plus. *Hai* précède une réponse négative et *ie* une réponse affirmative. Autrement dit, *si* correspond à *ie*, et *non* correspond à *hai*. En japonais, le mot *ie* n'est pas sensible à un terme négatif contenu dans la question ni dans la réponse. Ce qui détermine l'emploi est, avant tout, énonciatif. *Hai* est une marque de consentement alors que *ie* est utilisé pour exprimer le désaccord. L'interrogé répond *hai* pour dire : « Vous avez raison », « Je suis d'accord avec vous », « La suggestion impliquée par votre interrogation est vraie ». Il répond *ie* pour dire : « Vous n'avez pas raison », « Vous avez tort », « Je ne suis pas d'accord », « La suggestion impliquée par votre interrogation est erronée ». Cette manière de répondre reflète le point de vue de l'interrogé. C'est pour cette raison qu'entre le français et le japonais, la réaction à une interro-affirmative et celle à une interro-négative s'inversent. *hai/ie* en japonais donnent un jugement sur la validité de la prédication, tandis que *oui/si/non* donnent un jugement sur la vérité de la proposition.

Si nous adoptons la terminologie d'Adam (2011) décrit dans la section 3.2, les « langues *yes-no* » comme le français sont surtout sensibles à la dimension [A] d'une proposition-énoncé, alors que les langues comme le japonais privilégient la dimension [B]. (Cf. schéma 1.) La dimension [A] remet en question la vérité des énoncés : en disant *oui/non*, l'interrogé donne un jugement vrai/faux sur l'assertion de la proposition émise par l'interrogateur. Par ailleurs, « Au niveau [B] se pose, en effet, la question de la validité plus que de la vérité des énoncés » (*Ibid.*). Correspondant à ces deux dimensions, les réponses minimales servent, dans les « langues *yes-no* », à affirmer ou nier la vérité d'une proposition sur la dimension [A], et, dans les langues adoptant les systèmes accord/désaccord, à confirmer ou infirmer un énoncé sur la dimension [B].

Or, ces deux systèmes peuvent coexister au sein d'une même langue. En effet, quelques dialectes du japonais, dont le *kesen*, disposent des réponses minimales qui obéissent aux systèmes *yes-no*. (Cf. Yamaura (1989).) De même en français, dont le système est essentiellement représenté dans le tableau 1, l'enchaînement basé sur accord/désaccord est marginalement acceptable ; il semble y avoir des cas où le choix de *oui/si/non* est pertinent sur la dimension [B]. Ces occurrences ne seront pas correctement décrites dans le tableau 1.

3.4 L'orientation de l'interrogation

Beaucoup d'études menées jusqu'ici sur les interrogations et les réponses minimales traitent la notion d'*orientation*. Son application nous semble toutefois souvent arbitraire et nécessite plus de précision. Certaines interrogations sont orientées. Alors que le plus souvent l'interrogation totale vise à vérifier si la proposition sur laquelle on l'applique est vraie ou non, dans certains cas, elle n'est pas l'expression d'une véritable incertitude entre les deux opinions opposées. L'interrogateur ne met pas en balance les deux termes de l'alternative de façon neutre : il attend et prévoit la réaction de son interlocuteur. Cette attente peut être reflétée dans son interrogation d'une manière ou d'une autre. Nous appelons *orientation* ce biais contenu dans une phrase. L'orientation que suggère l'interrogation peut aller dans les deux sens : elle peut infléchir la réponse soit vers l'affirmative, soit vers la négative.

Lorsque l'orientation est très importante, l'interrogateur se propose, en se fondant sur son jugement, de faire admettre son opinion à son interlocuteur ; il oriente celui-ci vers le choix de la valeur que lui-même croit vraie. Une question peut donc être une requête de confirmation ou d'infirmité qui ressemble, en fin de compte, à une assertion. Le cas extrême est une interrogation rhétorique.

Les exemples en (8) et (9) illustrent les orientations observables en général dans les phrases interro-négatives françaises.

- (8) [Titre d'un livre]
La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?

(9) La langue française n'est-elle pas la langue du mouvement olympique comme elle est celle de l'appartenance de tous les Francophones à la communauté internationale, celle de leur manière à eux d'accéder à la citoyenneté mondiale ?

(Message de S.E M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie,
2° FORUM DES ELUS FRANCOPHONES DU SPORT INTERNATIONAL ET
AFRICAIN⁵)

Il est indéniable que ces interro-négatives appellent de manière très naturelle des réactions affirmatives. En lisant (8), les lecteurs attendent dans ce livre des arguments pour dire : « La France est douée pour l'industrie. » Les auditeurs du discours (9) savent bien que « la langue française est la langue du mouvement olympique ». Ces phrases peuvent être interprétées comme interrogations rhétoriques. Elles n'ont pas pour fonction de poser des questions ; elles sont de fausses questions dont la réponse semble évidente. Les phrases interro-négatives du français sont ainsi presque toujours orientées vers la réaction affirmative. Il est vrai qu'à une phrase interro-négative, on peut très bien répondre négativement, mais cela n'empêche pas que l'interrogateur attend que l'interrogé réagisse affirmativement.

L'orientation a une corrélation étroite avec une forme particulière de construction. Par exemple, l'adjonction de *n'est-ce pas* à la fin convertit une phrase assertive en interrogative orientée. Si la phrase assertive est affirmative, elle donne une orientation vers la réaction affirmative ; si la phrase assertive est négative, elle donne une orientation vers la réaction négative. Ces aspects structuraux de l'interrogation ont été étudiés par Borillo (1979). D'après celle-ci, en opposition avec les phrases interro-affirmatives, les phrases interro-négatives totales sont le plus souvent orientées. Comme en (8) et (9), la phrase interro-négative inversée se spécialise dans l'expression presque exclusive de l'orientation vers la réaction affirmative. Par ailleurs, l'interro-négative intonative – et dans une moindre mesure la construction *est-ce que* – sont indépendantes de l'interprétation à donner.

3.5 L'attente

L'orientation est une attente de l'interrogateur reflétée dans l'interrogation. Or, il faut distinguer ce que croit l'interrogateur et ce qu'il attend dans la réponse de son interlocuteur. Beaucoup de travaux sur les interrogations n'ont pas fait cette distinction importante, ce qui a empêché d'avoir une discussion fructueuse. (Cf. Adachi (1999) et Tanomura (1988).) Il est possible qu'un interrogateur croie à la vérité d'une proposition, mais qu'il attende que son interlocuteur exprime l'avis contraire. Alors qu'un interrogateur peut croire fermement à la vérité d'une proposition affirmative, cela n'implique pas que la question qu'il émet elle-même soit orientée vers la réaction affirmative. Ce que l'interrogateur croit n'est pas nécessairement réalisé dans son énoncé. Tout en ayant une conviction affirmative ou négative, on peut très bien poser une question neutre ou une question orientée vers la polarité opposée. L'orientation est une notion attribuée non pas au contexte, ni à la situation d'énonciation ni à ce que croit l'interrogateur, mais à une phrase.

N'oublions pas que l'*attente de l'interrogateur* est une notion relativement floue. En effet, il y a plusieurs degrés d'orientation qui peuvent aller de la simple présomption à une quasi-certitude. En outre, le plus souvent, il n'y a pas de marque explicite qui désigne l'existence de l'orientation. À cette question, la réponse attendue n'est pas claire. L'interrogé doit juger, en se fondant sur le contexte, l'intonation ou d'autres marques subtiles, laquelle des réponses a plus de chances d'être attendue. Dans ce cas, une confusion peut se produire facilement. Il existe donc des questions pour lesquelles *oui*, *si* et *non* sont tous les trois possibles. Cette ambiguïté n'a pas été beaucoup étudiée dans les travaux qui ont été menés jusqu'à aujourd'hui.

4 Les contextes d'occurrences de *oui* au lieu de *si*

La notion d'orientation et la distinction entre la dimension [A] et [B] sont indispensables à la description détaillée de l'emploi des réponses minimales. Elles sont utiles pour expliquer les occurrences marginales que ne couvre pas le tableau 1. Nous examinerons en particulier le cas de *oui* au lieu de *si*. Cet usage

marginal s'explique par l'orientation et la distinction entre les dimensions [A] et [B] décrites dans le chapitre 3.

Il est vrai que *si* est commandé formellement par la négation syntaxique. Mais la prédication négative ne déclenche pas automatiquement *si* en réplique. Il y a deux contextes différents de l'emploi exceptionnel de *oui* au lieu de *si*. Le premier apparaît, à première vue, exceptionnel, mais seul le second constitue de véritables contre-exemples au principe décrit dans le tableau 1.

Dans le premier cas entrent les exemples (5) et (10) :

(5') [Extrait d'un dessin animé] (La scène se déroule dans un avion. Pendant le vol, un garçon et une fille, assis l'un à côté de l'autre, regardent un film sur l'écran.)

Fille : **Il est super bon ce film-là, tu trouves pas ?**

Garçon : **Oui**, puis j'me sens moins étouffé. C'est les turbulences maintenant qui m'énervent. Si seulement, ça pouvait se calmer...

(Pression dans l'avion avec Hélène et Matisse et les camarades de classe qui partent en voyage)

(10) Kovu regarda le ciel et n'entendit pas Meethu s'approcher.

– Bah dit donc, quel temps, **c'est bizarre, tu ne trouves pas ?** dit Meethu

– **Oui**, on dirait que le vent a changé.

– Ah, changer c'est bien. dit Meethu l'air faussement songeur.

(Le roi lion 4 : Zack's pride partie 1⁶)

Dans ces exemples, on répond apparemment à une interro-négative avec *oui* au lieu de *si*. Or, le mot *oui* n'est pas en fait une réaction à la question « tu (ne) trouves pas ? », mais il est sensible à la proposition précédente (« Il est super bon ce film-là » pour (5) et « c'est bizarre » pour (10)). Autrement dit, *oui* ne signifie pas « oui, je trouve », mais « oui, il est super bon » pour (5) et « oui, c'est bizarre » pour (10). Dans ces contextes, l'expression « tu (ne) trouves pas ? » est presque équivalente de *n'est-ce pas* dont l'adjonction à la fin convertit une phrase assertive en interrogative. L'expression *oui* n'est pas une réaction à l'interro-négative qui la précède immédiatement, mais un acquiescement à une proposition plus éloignée. Malgré les apparences, ces exemples sont, en fait, conformes à la distribution canonique décrite dans le tableau 1.

En revanche, notre second cas montre véritablement l'insuffisance du principe syntaxique décrit dans le tableau 1. C'est le cas des exemples (4), (11) et (12).

(4') Question : **Dans le couple franco-allemand, n'est-ce pas Angela Merkel qui porte la culotte ?**

Oui, mais la question est inappropriée aujourd'hui.

(Le Monde.fr « Paris, Berlin : deux approches différentes pour sauver l'euro »)

(11) [Sur une page d'un site Internet où figurent des photos de Claudia Schiffer]

Aimez vous Claudia SCHIFFER ?

Message

Sujet: Re: SCHIFFER Claudia Jeu 26 Juin - 8:07

Moi j'aime bien et si je devais juger au physique ce serait j'adore.

Ne seriez vous pas jalouse mesdames ? Oui oui je le sens bien c'est de la jalousie.

Ah les femmes !

(Mélodie Pub, Les Midinelfes⁷)

(12) HO HOOOOOOOOOOOO...!! Sieur Journée déjà, je ne suis pas "un" mais "une" Nath diminutif de Nathalie chanson chanté par Gilbert Beaud...!! je vois que vous êtes doté d'une très grande culture générale en employant des termes de l'hymne nationale de notre pays pour vous exprimez !!! facile avec tout ce que l'on trouve avec le net...!! Mais mon père avait raison, lorsqu'il me disait que l'instruction ne fait pas d' =une personne, quelqu'un d'intelligent, la preuve ce soir. **Ne seriez vous pas anti Français ??? je pense que oui...!!** le faite de ne pas connaître tout ces sportifs certainement de grand talent soit une tare pour aimer le cyclisme, ALORS mon petit pèpère il ne faut pas être frustré de cette façon et d'agresser les gens qui sont ici pour s'exprimer librement.

| vaucaire Nath | lundi 11 janvier 2010 à 00:57:13

(velowire.com⁸)

Nos informants natifs témoignent différents degrés d'acceptabilité à l'égard de ces occurrences de *oui* au lieu de *si*. Il est possible que cette variation soit due à la mauvaise qualité du français de ces écrits extraits de sites Internet. Ces textes sont quand même suffisamment clairs pour observer des caractéristiques générales des emplois exceptionnels de *oui/si/non*. En (4), la réponse *si* n'est pas acceptable alors que *oui* l'est pour dire « oui, c'est vrai que c'est actuellement Angela Merkel qui porte la culotte. » En (11) la réponse *si* n'est pas possible ; la nature confirmative de *oui* y est renforcée par la répétition de *oui*. En (12), *oui* est nettement meilleure que *si*. En (11) et en (12), *non* est possible mais moins acceptable que *oui*.

Dans ces exemples, les interro-négatives en gras sont fortement orientées vers la réaction affirmative. Ceci est confirmé par le fait qu'on peut très bien les remplacer par des assertions affirmatives alors que la substitution par les assertions négatives rend les enchaînements textuels peu naturels. (Par exemple, en (12), « vous êtes anti Français » au lieu de « Ne seriez vous pas anti Français ??? » est possible alors que « vous n'êtes pas anti Français » ne l'est pas.) Les textes en (11) et (12) sont des monologues. Il est normal que les auteurs se posent des questions dont ils connaissent les réponses. Ils y répondent en effet affirmativement.

Il semble que *oui* se substitue souvent à *si* quand l'interro-négative est orientée vers la réaction affirmative, ou quand l'interlocuteur l'interprète ainsi. Nous vérifierons cette hypothèse sur la corrélation à l'aide d'exemples fabriqués. D'après Borillo (1979 : 40), la question « Est-ce que cela ne suffit pas ? » peut, selon le contexte et des modalités intonatives spécifiques, s'interpréter comme orientée vers la réaction affirmative ou la réaction négative, alors que la question en inversion « N'est-ce pas que cela suffit ? » s'interprète uniquement comme orientée vers la réaction affirmative. Borillo (1979) ne cherche pourtant pas à décrire exactement la distribution de *oui/si* avec ces interrogations. Nous utiliserons ses observations pour tester notre hypothèse sur la corrélation entre l'orientation vers la réaction affirmative et l'emploi exceptionnel de *oui* au lieu de *si*. Comparons les quatre exemples ci-dessous.

- (13) A. – Cela suffit.
B. a. – Oui, cela suffit.
b. *– Si, cela suffit.
- (14) A. – N'est-ce pas que cela suffit ?
B. a. – Oui, cela suffit.
b. ?– Si, cela suffit.
- (15) A. – Est-ce que cela ne suffit pas ?
B. a. ?– Oui, cela suffit.
b. – Si, cela suffit.
- (16) A. – Cela ne suffit pas.
B. a. *– Oui, cela suffit.
b. – Si, cela suffit.

Ces exemples sont dans l'ordre de la polarité décroissante de la phrase (A). La phrase affirmative de (13A) a une apparente polarité positive. La construction en *n'est-ce pas que* en (14A) est orientée vers la réaction affirmative. La construction en *est-ce que* de (15A) est ambiguë en ce qui concerne l'orientation. La phrase négative de (16A) a une apparente polarité négative.

Les réponses standard correctement décrites dans le tableau 1 sont (13) et (16). (Dans ces deux exemples, l'adjonction de *n'est-ce pas* à la fin de la phrase (A) n'affecte pas l'acceptabilité des phrases (B).) En (13), seule la réponse *oui* est acceptable. Car, lorsqu'il y a une nette polarité positive, *si* est trop infirmatif. Bien que *oui* et *si* soient tous les deux affirmatifs, *si* est plus infirmatif qu'affirmatif. En (16), seule la réponse *si* est acceptable. *Oui* est trop confirmatif pour nier l'assertion de son interlocuteur.

À la distribution canonique de (13) ressemble celle de (14) où l'interrogation est nettement orientée vers la réaction affirmative. À cette question, la réponse *si* est bizarre, alors que *oui* est acceptable. (14Ba) est un cas typique de *oui* au lieu de *si*.

Lorsque la question est ambiguë en ce qui concerne l'orientation comme en (15), la distribution ressemble au cas canonique de (16) : la réponse *oui* est moins acceptable que *si*.

Ces quatre exemples montrent que plus la polarité de la phrase (A) est positive, plus *oui* est naturel, et plus *si* est exclu.

Dans ces exemples, la suite de *oui/si* reprend le contenu propositionnel de la question en confirmant la vérité de la proposition. C'est un acte sensible à la dimension [A] de la phrase (A). Or, en la remplaçant par une autre expression confirmant la validité de la proposition, nous pouvons changer la dimension concernée. Par exemple, « tu as raison » exprime le point de vue du locuteur, ce qui appartient à la dimension [B]. Si on remplace « cela suffit » des quatre exemples ci-dessus par cette expression et que l'intention de l'émetteur de la phrase (B) est toujours « cela suffit », les jugements d'acceptabilité ne sont pas identiques dans les trois derniers exemples.

- (17) A. – Cela suffit.
B. a. – Oui, tu as raison.
b. *– Si, tu as raison.
- (18) A. – N'est-ce pas que cela suffit ?
B. a. – Oui, tu as raison.
b. – Si, tu as raison.
- (19) A. – Est-ce que cela ne suffit pas ?
B. a. ^(?)– Oui, tu as raison.
b. – Si, tu as raison.
- (20) A. – Cela ne suffit pas.
B. a. *– Oui, tu as raison.
b. *– Si, tu as raison.

Tout comme (13), l'exemple (17) montre une distribution bien prédite par le tableau 1. Dans ces cas standard, où la polarité de la phrase à laquelle la réponse minimale est sensible est évidente, la différence des dimensions n'influence pas le jugement d'acceptabilité. *Si* est trop infirmatif pour affirmer la vérité de la phrase (A).

La réponse (18Ba) est un cas typique de *oui* au lieu de *si*. La question avec *n'est-ce pas que* est orientée vers la réaction affirmative et la réponse avec la suite *tu as raison* nous incite à l'interprétation à la dimension [B]. Bien que (18Bb) soit acceptable, nos informants natifs y préfèrent légèrement (18Ba). La tendance générale de l'acceptabilité est similaire à celle de (14).

En (19), la question est ambiguë à l'égard de l'orientation. Dans ce cas, *oui* et *si* sont tous les deux possibles. Nos informants préfèrent néanmoins *si* à *oui*.

Les trois exemples ci-dessus confirment notre observation sur (13)-(16) selon laquelle plus la polarité de la phrase (A) est positive, plus *oui* est naturel, et plus *si* est exclu. Or, en (20), si l'intention de l'émetteur de la phrase (B) est « cela suffit », *oui* et *si* sont tous les deux exclus. Faire suivre « Cela suffit. » après « tu as raison. » rend le texte incohérent. (20Ba) est conforme à notre observation ci-dessus sur (13)-(16). (20Bb) n'est acceptable que pour dire « cela ne suffit pas. » L'impossibilité de (20Bb) est due à l'incompatibilité de la nature infirmative de *si* et le contenu sémantique confirmatif de « tu as raison ». En tout cas, nous pouvons dire que les dimensions influencent le choix de la réponse.

Les résultats de nos tests (13)-(20) montrent que l'orientation vers la réaction affirmative est un facteur favorisant des occurrences de *oui* au lieu de *si*. Étant donné la nature essentiellement infirmative de *si*, ce contexte d'occurrence n'est pas étonnant ; sans orientation vers la polarité opposée de celle de la proposition, la fonction infirmative de *si* ne serait pas évidente.

À la différence de *oui*, il arrive que *si* ne puisse pas représenter les termes dans lesquels la question a été posée. La substitution de *oui* par *si* n'est pas possible dans les exemples (6) et (21), où la réponse minimale est précédée par la conjonction *si*. On peut avoir la séquence *si oui*, mais pas *si si*.

(6') Shakil - 17/06/2013 10:40

Bonjour. Ne seriez-vous pas opticien. Si **oui**, je pourrais vous les acheter avec mon forfait optique.

(Videdressing, Commentaire⁹)

(21) olivier69 Le 12 septembre 2013 à 08h40

“il n’y a pas le pouvoir d’un côté et celui qui l’exerce de l’autre” est l’introduction. Les individus seraient-ils égaux ? L’exercice du pouvoir est-elle une loi ? La loi serait-elle en chacun de nous ? Croyez-vous au pouvoir de la loi ? Est-ce que chacun doit et peut faire sa loi comme il le désire ? Que pensez-vous du progrès ? La parenthèse de votre dernière phrase a relevé mon attention en guise de conclusion. Le libre arbitre définit-il l’exercice du pouvoir ? Ne seriez-vous pas pour la censure ? Et si **oui**, sous quelles formes ? Doit-on avoir des limites ? Lesquelles ?

(Les-Crises.fr, Le Blog d'Olivier Berruyer¹⁰)

Il en va de même pour l’expression *oui ou non* : la substitution de *oui* par *si* n’est pas possible en (22).

(22) N’est ce pas moi qui apporte à la “Féminité” ? **Oui** ou non ?

(JuriTravail.com, Forum Salaire & Rémunération 2013¹¹)

Ce que mettent en question *si oui* et *oui ou non* est la vérité d’une proposition. Les réponses minimales avec ces conjonctions disjonctives sont donc sensibles à la dimension [A]. L’exclusion de cette position signifie l’impossibilité de représenter une valeur de vérité. Les exemples cités en (6), (21) et (22) indiquent le statut particulier de *si*, différent de *oui* et de *non*. Parmi ce trio, seul *si* est incapable d’exprimer la valeur de la vérité d’une proposition. *Si* est essentiellement infirmatif, avant d’être affirmatif. Cette disparité est une conséquence naturelle du système ternaire du français. Dans les langues adoptant le système binaire, les deux réponses minimales correspondent aux deux extrémités, soit de la dimension [A] comme en anglais (*affirmatif* vs. *négatif*), soit de la dimension [B] comme en japonais (*confirmatif* vs. *infirmatif*). Or, s’il y a trois possibilités de réponses comme en français, s’impose la nécessité d’introduire deux dimensions au sein d’une même langue. De ce fait, si le français est essentiellement une « langue *yes-no* », pertinent à la dimension [A], il comprend marginalement les systèmes accord/désaccord, pertinent à la dimension [B], à laquelle *si* est particulièrement sensible.

Lorsque *oui* se substitue à *si*, on observe souvent un acte d’identification. C’est le cas de (3), (4) et (23)-(26).

(3') Le Baron : Ah ! monsieur, je vous cherche. Eh ! permettez dé grâce

Que, sans plus différer, ici je vous embrasse.

Sotencour : Pour la première fois, l’accueil est fraternel.

Le Baron : **N’est-ce pas vous, monsieur, qui vous nommez un tel ?**

Sotencour : **Oui**, je me nomme un tel ; mais j’ai, ne vous déplaie,

Encore un autre nom,

(Jean-François Regnard, *Le bal*, Scène XIII)

(4'') Question : **Dans le couple franco-allemand, n’est-ce pas Angela Merkel qui porte la culotte ?**

Oui, mais la question est inappropriée aujourd’hui.

(Le Monde.fr « Paris, Berlin : deux approches différentes pour sauver l’euro »)

(23) **N’est-ce pas vous qui l’avez contresignée ? R. Oui, c’est moi.** — D. Pourquoi ne le fut-elle pas par M. le ministre de l’intérieur, dans le département duquel rentre plus spécialement ce qui est relatif aux élections ? R. Je l’ai signée comme président du conseil.

(Procès des ministres de Charles X¹²)

(24) Un américain, un allemand et un français sont atablés dans un petit restaurant sympa. Depuis un moment l’américain ne peut détacher ses yeux d’un homme qui siège au fond de l’estaminet ; il a une grande barbe blanche et une espèce d’auréole l’entoure. N’y tenant plus l’américain se lève s’approche et lui dit “j’ai l’impression de bien vous connaître... **ne seriez-vous pas Dieu ?** L’autre répond simplement “**Oui c’est bien moi**”

(Arrêt maladie, publié le 31 mai 2009 par Jlhuss¹³)

(25) – **N'est-ce pas vous qui l'avez envoyée ?** – Eh bien... **Oui**, répondit Powell, embarrassé. – Alors, où est le problème ? Tout ceci est une imposture,

(Leigh Michaels, *La Journaliste et le milliardaire*)

(26) Pardon monsieur, lui dit-il poliment, **ne seriez-vous pas M. X ?** **Oui**, répondit l'autre.

(*Le Figaro*, Paris, 1854¹⁴)

En (23) et en (24), la présence de « c'est (bien) moi » après *oui* confirme qu'il s'agit bien d'un acte d'identification. L'insertion de « c'est moi » en (3), (25) et (26) après *oui* et celle de « c'est elle » en (4) sont également possibles. Dans ces six exemples cités ci-dessus, malgré la forme de la question, les interrogations impliquent la quasi-certitude qu'a l'interrogateur à l'égard de l'identité de son interlocuteur. Autrement dit, elles sont fortement orientées vers la réaction affirmative. En effet, la substitution des interro-négatives mises en gras par des assertions affirmatives est tout à fait possible alors que celle par les assertions négatives rend les textes peu naturels. (Par exemple, en (24), « vous êtes Dieu. » au lieu de « ne seriez-vous pas Dieu ? » est acceptable alors que « vous n'êtes pas Dieu. » ne l'est pas.)

En (23), nos informants natifs préfèrent nettement *oui* à *si*. En tant que réaction à la question en forme de « n'êtes-vous pas Monsieur/Madame/Mademoiselle... ? », nous avons rencontré de nombreuses attestations de *oui*, mais jamais de *si*. La relation étroite entre le phénomène « *oui* au lieu de *si* » et l'acte d'identification n'est pas surprenante. Quand on ose poser une question dans le but d'identification, en particulier directement à son interlocuteur, le plus souvent on ne met pas en balance les deux possibilités opposées de façon neutre : il attend que son hypothèse sur l'identification soit confirmée. Dans ce cas, la question est naturellement orientée vers la réaction affirmative. Cette observation conforme la corrélation entre l'orientation affirmative et *oui* préféré à *si*.

Dans les exemples (3), (4), (23)-(26), nous pouvons constater la nature confirmative de *oui* ; il semble que cela n'ait pas valu la peine d'employer *si*, qui aurait constitué une opposition nette. La réponse *si* détruit une opinion exprimée par l'interlocuteur et elle a la fonction de corriger l'énoncé précédent. Wilmet (2003) cite un exemple où on évite délibérément *si* en le remplaçant par *oui*. En (27), la politesse interdit d'employer *si* parce qu'il est « peu courtisan de corriger d'un *si* la Dauphine » (*Ibid.*).

(27) Ne vous souvenez-vous point, à peu près, de ce qui est dans cette lettre ? dit alors la reine dauphine. – Oui, Madame, répondit-elle, je m'en souviens et l'ai relue plus d'une fois

(Mme de La Fayette, *La Princesse de Clèves*)

Dans un contexte où une réponse infirmative est rarement attendue (*e. g.* lors d'un acte d'identification), le principe énonciatif entre en concurrence avec le principe syntaxique et peut même prévaloir sur celui-ci pour permettre une occurrence de *oui* au lieu de *si*. Ce contexte peut se réaliser typiquement à l'aide d'une interro-négative orientée vers la réaction affirmative, mais cette dernière peut ne pas être une condition nécessaire. Si cette hypothèse est correcte, nous pouvons prévoir que même avec une question non orientée, d'autres facteurs défavorisant une réponse infirmative permettront une occurrence de *oui* au lieu de *si*.

Pour tester cette possibilité, prenons un prototype de la question non orientée : la question marquée par *est-ce que*. Dans le contexte décrit en (28), l'émetteur de la question (A) sera certainement surpris si son interlocuteur marque explicitement son désaccord en lui disant : « Non, il n'est pas mignon. »

(28) (En montrant une photo de son chat apparemment bien-aimé)

A. Est-ce qu'il n'est pas mignon ?

B. a. – Oui, il est mignon.

b. – Si, il est mignon.

Les réponses (28Ba) et (28Bb) sont toutes les deux possibles. Le contexte défavorisant une réaction de désaccord permet l'occurrence de *oui* au lieu de *si*. L'orientation vers la réaction affirmative est donc sa condition favorisante, mais pas nécessaire.

5 D'autres usages marginaux de *oui/si/non*

Comme d'autres usages marginaux de *oui/si/non*, nous examinerons les deux cas suivants :

- *oui* au lieu de *non* ;
- *non* au lieu de *si*.

Bien que de manière tout intuitive, on dirait que, par rapport à « *oui* au lieu de *si* », la fréquence de ces emplois est beaucoup moins élevée. En particulier, les exemples de « *non* au lieu de *si* » sont très rares. Nous verrons toutefois que ces emplois périphériques sont possibles et s'expliquent par l'orientation et la distinction entre les dimensions [A] et [B]. Seulement, nous constatons une différence. Si l'orientation vers la réaction affirmative est une condition favorisant des occurrences de *oui* au lieu de *si*, nous verrons que c'est la polarité négative qui favorise des occurrences des deux emplois.

5.1 *Oui* au lieu de *non*

La réponse *oui* s'emploie pour reconnaître et confirmer le bien-fondé d'une assertion présentée sous une forme négative. Elle est alors une forme d'acquiescement. C'est un cas typique d'une réponse confirmative, appartenant à la dimension [B].

- (29) Il ne viendra pas. – Oui, mais ce n'est pas une raison pour renoncer au projet.
(Wagner et Pinchon, 1962 : 415)

Dans cet exemple, en répondant *oui*, le locuteur veut dire : « Il ne viendra pas. » S'il répondait *non*, il voudrait également dire : « Il ne viendra pas. » À première vue, il semble bizarre que *oui* et *non* représentent la même valeur de vérité. Ce phénomène n'est pourtant pas très surprenant si nous pensons non seulement à la dimension [A], mais aussi à la dimension [B] de la proposition-énoncé. Dans cet exemple, *oui* est égal à « vous avez raison », sensible à la dimension [B] de la proposition-énoncé précédente, non pas à sa dimension [A]. Dans ce contexte, *non* serait confirmatif. N'oublions pas non plus que si le locuteur répondait *si*, il voudrait dire : « Il viendra. » *Si* est le seul des trois morphèmes qui ne peut être qu'infirmitif.

Les exemples (30) et (31) montrent aussi la nécessité de la distinction des deux dimensions.

- (30) **Il n'a pas le sou.** – **Oui.** Mais c'est l'homme de Paris le plus fort aux armes.
(Henri Lavedan, *Viveurs*, cité par Grevisse, 2011)

- (31) – J'aime bien votre rue, dit Boris, mais à la longue on doit en avoir marre. Ça m'étonne toujours que vous habitiez dans un appartement.
– Pourquoi ?
– Je ne sais pas. Libre comme vous êtes, vous devriez bazarder vos meubles et vivre à l'hôtel. Vous vous rendez compte ? Vous vous installeriez un mois dans une piaule de Montmartre, un mois faubourg du Temple, un mois rue Mouffetard...
– Bah ! dit Mathieu agacé, **ça n'a aucune importance.**
– **Oui**, dit Boris après avoir rêvé longtemps, **ça n'a aucune importance.**
(Jean-Paul Sartre, *L'âge de raison*)

Dans ces deux exemples, on peut facilement insérer après *oui* les expressions renforçant la dimension [B], telles que « vous avez raison » ou « c'est vrai ». En (31), on ne peut pas substituer *oui* par *si*. *Non* est possible à la limite, mais la réponse *oui* est le plus acceptable.

Dans les exemples (29), (30) et (31), *oui* est une réaction non pas à une question, mais à une assertion. Par ailleurs, en (32), *oui* est une réaction à une construction en *n'est-ce pas* ayant une orientation nette vers la négation.

- (32) Le mendiant : Il n'est plus bien loin, n'est-ce pas, Électre ?
Électre : **Oui.** Elle n'est plus bien loin.
Le mendiant : Je dis Il. Je parle du jour.

Électre : Je parle de la lumière.

(Jean Giraudoux, *Électre*)

Nous pouvons interpréter que, dans ces quatre exemples ci-dessus, *oui* sert à confirmer la négation contenue dans la proposition-énoncé précédente. C'est un acte sensible à la dimension [B] de la proposition-énoncé précédente.

Nos données de *oui* au lieu de *non* ne contiennent aucun exemple d'une réaction à une question totale ; nos exemples sont tous des réactions à une assertion ou à une question en construction *n'est-ce pas* qui est toujours nettement orientée. Cela suggère que les occurrences de *oui* au lieu de *non* ont besoin d'une polarité évidente ou d'une orientation beaucoup plus nette que le cas de *oui* au lieu de *si* que nous avons vu dans le chapitre 4. C'est très probablement pour éviter le risque d'ambiguïté : à la différence de *oui* au lieu de *si* qui concernent les deux réponses minimales affirmatives, le cas de *oui* au lieu de *non* met en question les valeurs opposées affirmative/négative. Dans ce contexte, le caractère confirmatif, commun à *oui* et à *non* permet au premier de remplacer le dernier.

5.2 Non au lieu de si

Non au lieu de *si* est possible lorsqu'il s'agit d'une réaction à une négation. (33A) est une constatation négative et (34A) est orienté vers la réaction négative à cause de la présence de *n'est-ce pas*. Dans ces cas, deux réactions sont acceptables : *si* et *non*.

- (33) A. – On ne le voit plus beaucoup, Paul.
B. a. – Mais si ! Je l'ai vu ce matin.
b. – Mais non ! Je l'ai vu ce matin.
c. ? – Mais oui ! Je l'ai vu ce matin.
- (34) A. – On ne voit plus Paul beaucoup, n'est-ce pas ?
B. a. – Mais si ! Je l'ai vu ce matin.
b. – Mais non ! Je l'ai vu ce matin.
c. ? – Mais oui ! Je l'ai vu ce matin

La réaction canonique, explicable avec le tableau 1, est *si*. Pourtant, la réponse *non* est également possible. *Si* et *non* repoussent tous les deux l'opinion de l'interlocuteur. C'est un acte sensible à la dimension [B] de la proposition-énoncé précédente.

La réponse *oui* est beaucoup moins acceptable que *si* et *non*. C'est parce que, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, *oui* est fondamentalement confirmatif, à la différence de *si*, qui est toujours infirmatif. Ce caractère infirmatif, commun à *si* et à *non* permet à ce dernier de remplacer le premier.

Or, comme le constate Kerbrat-Orecchioni (2001), on ne rencontre que peu d'attestations de *non* au lieu de *si*. Cette rareté est très probablement due au risque d'ambiguïté. En effet, en (33Bb) et en (34Bb), la présence de *mais*, qui renforce la réponse minimale, améliore l'acceptabilité ; la suppression de l'expansion désambiguïsante (*Je l'ai vu ce matin*) rend les enchaînements moins naturels ; la réponse « non ! » qui ne soit pas précédée par « mais » ni suivie de « Je l'ai vu ce matin » causerait certainement un malentendu.

6 Le bilan

Le système français des réponses minimales est hybride : il relève fondamentalement des systèmes affirmatif/négatif mettant l'accent sur la dimension [A] sauf que la présence de *si* complique l'organisation en introduisant une certaine dose des systèmes confirmatif/infirmatif, qui dépendent de la dimension [B]. La présente étude a montré le rôle non négligeable joué par ces derniers systèmes au sein de la langue française. Notre examen nous a permis de décrire les caractéristiques essentielles de *oui/si/non* comme suit :

- *oui* est aussi confirmatif qu'affirmatif ;

- *si* est plus infirmatif qu'affirmatif ;
- *non* est négatif et peut être confirmatif et infirmatif.

Étant donné ces caractéristiques, les conditions favorisant des emplois exceptionnels sont les suivants.

- « *Oui* au lieu de *si* » est possible lorsqu'en tant que réaction à une négative, on veut être plus confirmatif qu'infirmatif. L'orientation vers la réaction affirmative dans l'interro-négative favorise des occurrences de *oui* au lieu de *si*. Le contexte défavorisant une réaction de désaccord permet ses occurrences.
- « *Oui* au lieu de *non* » est possible lorsqu'en tant que réaction à une négative, on veut être confirmatif.
- « *Non* au lieu de *si* » est possible lorsqu'en tant que réaction à une négative, on veut être infirmatif.

Ces résultats à l'égard de la relation textuelle entre les propositions-énoncés servent à éclaircir une logique de la textualisation¹⁵.

Références bibliographiques

- Adachi, T. (1999). *Nihongo gimonbun ni okeru handan no syosô*. Tokyo : Kurosio Syuppan.
- Adam, J.-M. (2011). *La linguistique textuelle : introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris : Armand Colin.
- Borillo, A. (1979). La négation et l'orientation de la demande de confirmation. *Langue française*, 44, 27-41.
- Bald, W.-D. (1980). Some Function of *Yes* and *No* in Conversation. In Greenbaum, S. N., Leech, G. & Startvik, J. L. (ed.) *Studies in English Linguistics for Randolph Quirk*. London : Longman, 178-191.
- Brunot, F. & Bruneau, C. (1949). *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris : Masson.
- Cohen, M. (1952). Emplois nouveaux de *oui* et *non* en français. *Bulletin de la société de linguistique de Paris*, 48, 40-51.
- Damourette, J. & Pichon, E. (1911-1940). *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*. Paris : D'Artrey.
- Diller, A.-M. (1984). *La pragmatique des questions et des réponses*. Tübingen : Gunter Narr Verlag.
- Grevisse, M. (2011). *Le bon usage : grammaire française*. Paris : Duculot.
- Groenendijk, J. & Stokhof, M. (1984). *Studies on the Semantics of Questions and the Pragmatics of Answers*. thèse de doctorat. Amsterdam : Universiteit van Amsterdam.
- Hakulinen, A. (2001). Minimal and non-minimal answers to yes-no questions. *Pragmatics*, 11(1), 1-15.
- Hintikka, J. (1979 [1978]). Answers to Questions. In. Hiz, H. (ed.) *Questions*. Dordrecht : D. Reidel Publishing Company. 279-300.
- Hintikka, J. (1992). The Interrogative Model of Inquiry as a General Theory of Argumentation. *Communication and Cognition*, 25-2, 221-242.
- Jones, B. M. (1999). *The Welsh Answering System*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Jung, S. (1993). YES-NO gimonbun ni okeru katayori to hitêi. *Okadai kokubun ronkô*, 21, 96-105.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2001). *Oui, non, si : un trio célèbre et méconnu*. *Marges linguistiques*, 2, 95-119.
- Kuno, S. (1973). *Nihon bunpô kenkyû*. Tokyo : Taishukan.
- Lane, C. (1993). Yes, I don't understand; *Yes, no* and European-Polynesian miscommunication in New Zealand. *Journal of Pragmatics*, 20-2, 163-188.

- Leon, J. (1992). Interrogation totale en *est-ce que* et couple question-réponse dans un corpus de débats politiques, *Journal of French Language Studies*, 2(2), 207-235.
- Okutsu, K. (1989). Ôtôzi “hai” to “ie” no kinô. *Nihongogaku*, 8(8), 4-14.
- Plantin, C. (1982). Oui et non sont-ils des “pro-phrases” ? *Le français moderne*, 50(3), 252-265.
- Pope, E. N. (1976). *Questions and Answers in English*. The Hague: Mouton.
- Raymond, G. (2003). Grammar and Social Organization: Yes/No type Interrogatives and the Structure of Responding. *American Sociological Review*, 68(6), 939-967.
- Raymond, G. (2006). Questions at Work: Yes/No Type Interrogatives in Institutional Contexts. In Drew, P., Raymond, G. & Weinberg, D. (ed.) *Talk and Interaction in Social Research Methods*. Londres : SAGE Publications, 115-134.
- Sadock, J. M. & Zwicky, A. M. (1985). Speech act distinctions in syntax. In Shopen, T. *Language typology and syntactic description 1 : Clause structure*. Cambridge & New York, Cambridge University Press : 155-196.
- Stati, S. (1990). *Le transphrastique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Suzuki, M. (1999). Yes-no gimonbun no ôtô. *The Studies*, 31, 82-94.
- Takagaki, Y. (2011). *De la rhétorique contrastive à la linguistique textuelle : l'organisation textuelle du français et du japonais*. Rouen et Osaka : Publications des Universités de Rouen et du Havre et Osaka Municipal Universities Press.
- Tanomura, T. (1988). Hitei-gimon-bun syô-kô. *Kokugogaku*, 152, 16-30.
- Wagner, R. L. & Pinchon J. (1991). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette.
- Wilmet, M. (1976). “Oui”, “si” et “non” en français moderne. *Le français moderne*, 44(3), 229-251.
- Wilmet, M. (2003). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot.
- Yamaura, H. (1989). *Kesengo nyûmon*. Ôfunato : Kyôwa Insatsu Kikaku Sentâ.

¹ <http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/10/25/paris-berlin-deux-approches-differentes-pour-sauver-l-euro_1593682_823448.html>, Consulté le 30 octobre 2013.

² <http://www.educalcool.qc.ca/extras/15_16/Pression_avion.swf>, Consulté le 30 avril 2007.

³ <<http://www.videdressing.com/lunettes-de-soleil/dita/p-1396035.html>>, Consulté le 24 octobre 2013.

⁴ Un des rares exemples de « *si* au lieu de *oui* » que nous avons est celui de Damourette et Pichon (1911-1940, § 2141), cités ci-dessous.

Dans l'exemple que voici, il semblerait au premier abord que *si* figurât au lieu de *oui* :

Quinette fait avec un sourire :
– C'est comme cela que vous avez pensé à moi ?
– Mais, **si**.

(Jules Romains. *Les Hommes de bonne volonté*, t. III, chap. XXI, p. 278)

Mais même s'il semblerait au premier abord que *si* figurât au lieu de *oui*, ce n'est une apparence. Car « on voit que l'interrogation à laquelle il est répondu équivaut sémantiquement à une négation : « vous n'avez pas pensé à moi », ce qui provoque l'emploi de *si*.

L'interrogation de cet exemple est équivalente d'une assertion négative. C'est cette réinterprétation qui légitime l'occurrence exceptionnelle de « *si* au lieu de *oui* ». Il ne semble pas qu'il s'agisse du mécanisme identique aux autres emplois exceptionnels de *oui/si/non*.

⁵ <<http://s183135399.onlinehome.fr/SportFrancophone/diouf.pdf>>, Consulté le 29 octobre 2013.

⁶ <http://www.animationsource.org/roi_lion/fr/view_fanfic/Le_roi_lion_4_Zack_s_pride_partie_1/56985.html&deb=10000>, Consulté le 29 octobre 2013.

⁷ <<http://midinelfes.freediscussion.net/t1109-schiffer-claudia>>, Consulté le 24 octobre 2013.

⁸ <<http://www.velowire.com/article/235/fr/team-sky-presente---26-coueurs-forment-team-sky-2010.html>>, Consulté le 23 octobre 2013.

⁹ <<http://www.videdressing.com/lunettes-de-soleil/dita/p-1396035.html>>, Consulté le 24 octobre 2013.

¹⁰ <<http://www.les-crisis.fr/renversement-allende/>>, Consulté le 24 octobre 2013.

¹¹ <<http://www.juritravail.com/Forum/salaire/conseil-juridique/calculs-jour-de-greve-et-convention-66/id/621>>, Consulté le 24 octobre 2013.

¹² <books.google.fr/books?id=CsJCAAAAYAAJ>, Consulté le 24 octobre 2013.

¹³ <<http://www.paperblog.fr/1982153/arret-maladie/#8z7VfIxOiV3ur0eh.99>>, Consulté le 23 octobre 2013.

¹⁴ <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k288874x/texteBrut>>, Consulté le 24 octobre 2013.

¹⁵ La présente recherche bénéficie du KAKENHI (24520476), accordé par la Société japonaise pour la promotion des sciences (JSPS).